

Saint-Lô, le 26/02/25

Affaire suivie par :

**François CHENAL**

IEN ASH

Mél dsden50-ienash@ac-normandie.fr

**Isabelle MARTIN**

SRH

Tél. 02 33 06 92 47

Mél. dsden50-srh1@ac-normandie.fr

DSDEN 50

5 Bis rue des Près

50000 Saint-Lô Cedex

**STEPHANE VAUTIER**

Inspecteur d'académie,  
directrice académique des services de  
l'Éducation nationale de la Manche,

à

Mesdames et messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup>  
degré public du département de la Manche

S/c de Mesdames les inspectrices et messieurs  
les inspecteurs de l'éducation nationale

**Objet :** stage de préparation au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

**Références :**

- décret n° 2017-169 du 10 février 2017
- arrêtés du 10 février 2017 publiés au BOEN du 16 février 2017
- circulaire du 12 février 2021 publiée au BOEN n°10 du 11 mars 2021

Pour la rentrée 2025, des formations de préparation aux épreuves du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) sont envisagées.

Une réunion d'information vous permettant de prendre connaissance des modalités d'organisation de la formation sera organisée à l'échelon académique, en distanciel, fin mars.

La date précise de cette réunion d'information ainsi que le lien de connexion à cette visioconférence vous seront communiqués ultérieurement.

Cependant, afin de permettre le recueil des candidatures et d'envisager une réponse avant le début des opérations de mobilité, j'invite dès à présent les enseignants intéressés par cette formation CAPPEI à faire acte de candidature à l'aide de l'imprimé ci-joint. Cet imprimé devra être adressé directement au SRH ([dsden50-srh1@ac-normandie.fr](mailto:dsden50-srh1@ac-normandie.fr)), par courriel exclusivement, au plus tard le **mercredi 19 mars 2025**, délai de rigueur.

L'anticipation du recueil des candidatures par rapport à la réunion d'information académique suppose la possibilité pour tout candidat de se rétracter, par simple courriel au SRH ([dsden50-srh1@ac-normandie.fr](mailto:dsden50-srh1@ac-normandie.fr)), au plus tard le **mercredi 2 avril 2025** à **17h**.

L'ensemble des candidats sera reçu par une commission présidée par un inspecteur de l'éducation nationale le mercredi 26 mars 2025 (date prévisionnelle). Les candidats seront informés de l'horaire de l'entretien au plus tard le lundi 24 mars 2025, par courriel sur leur boîte de messagerie professionnelle ([ac-normandie.fr](mailto:ac-normandie.fr)).

Le résultat des pré-sélections sera communiqué le vendredi 4 avril 2025, date indicative.

Le départ en formation étant conditionné à l'affectation sur un poste compatible avec la formation, tout enseignant sélectionné devra, lors de la saisie des vœux pour le mouvement départemental, **inclure dans ses vœux au moins un poste spécialisé correspondant au module de professionnalisation dans l'emploi envisagé.**

Afin de recenser les modules de spécialisation et les types de postes souhaités par les candidats potentiels, le formulaire ouvre pour cette session les choix suivants :

1. Enseigner et coordonner une ULIS
2. Enseigner en unité d'enseignement d'un établissement médico-social
3. Enseigner en RASED – aide à dominante pédagogique
4. Enseigner en SEGPA et EREA

Je tiens à préciser qu'il s'agit d'un recensement des souhaits de formation. Il ne préjuge pas des spécialités qui seront effectivement retenues pour les départs en formation. Ceux-ci dépendent avant tout des besoins identifiés du département et de l'offre de formation proposée au sein de l'académie de Normandie.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette proposition qui revêt une grande importance pour notre département.

  
STEPHANE VAUTIER